

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

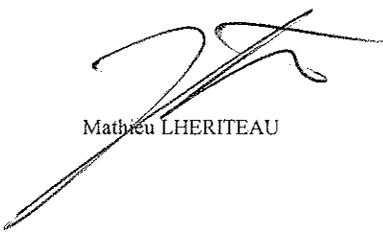
OBJET

**Régie de recettes –
Remise gracieuse**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 mai 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mai 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame CROS
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

OBJET : REGIE DE RECETTES - REMISE GRACIEUSE

RAPPORTEUR : Madame MARGOT-MALARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En 1992, lors d'un contrôle, Monsieur Pottier, régisseur de recettes du parc à cycles, n'a pu justifier des recettes correspondants à la vente des cartes et tickets qui lui avait été remis. Un arrêté de débet a donc été dressé à son encontre pour un montant de 169 364,25 F (25 819,38 €).

Monsieur Pottier s'est acquitté de sa dette jusqu'à son décès survenu en 2003, puis sa veuve a continué à rembourser mensuellement une somme répartie entre le capital et les intérêts. Madame Pottier sollicite aujourd'hui de l'ordonnateur, la remise gracieuse de la somme restant due (11 623,58 €, capital et intérêts confondus) car, compte tenu de ses faibles revenus, elle ne pourra pas la rembourser dans un délai raisonnable.

A ce jour, Monsieur Pottier, puis sa veuve ont versé la somme de 30 488,31 € (actualisé fin avril 2007). En occultant la répartition entre capital (16 032,36 €) et intérêts (14 455,95 €), le montant initial du débet en capital est donc dépassé et la Ville a recouvré la totalité de la perte constatée à l'époque.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à cette demande de remise gracieuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette demande de remise gracieuse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS